



## UNION FEDERALE CGT DIR - Est

10 - 16 PROMENADE DES CANAUX BP 82120

54021 NANCY CEDEX

TÈL/FAX : 03 83 50 97 84 E MAIL : CGT.CGT.SYNDICATS.OH.DIRE@I-CARRE.NET

Nancy le 19 octobre 2023

### **Déclaration CGT au CSA de la DIR-Est**

L'administration a convoqué ce jour le Comité Social Administration (CSA) à Nancy avec à l'ordre du jour les projets d'organisation des 2 futurs services régionaux portant sur :

**- l'Exploitation et l'Ingénierie pour la Franche Comté**

*NDLR : en remplacement de la D.E. de Besançon et du SIR de Vesoul, qui au passage réduit ses prérogatives, dégraisse ses effectifs et fini en ETN de seconde zone logé dans une cité administrative déjà saturée.*

**- l'Exploitation pour le Grand Est**

*NDLR : en lieu et place de l'entité nommée D.E. de Metz mais sans changer ses missions.*

Ces 2 dossiers entrent dans le cadre du Projet de Service de la DIR-Est élaboré par la direction sur les bases d'une réflexion menée depuis bientôt 1 année (dès que certaines collectivités locales ont choisi de reprendre du RRN dans les conditions offertes par la loi 3Ds).

Réflexion présentée à l'encadrement lors du dernier séminaire des cadres et finalisée cet été.

Pour les élu-es CGT **ce projet de service est inacceptable**, la CGT ne cautionnera donc pas la démarche qui réduit encore les effectifs au prétexte que le RRN sera de nouveau découpé en janvier 2024.

**Pour la CGT un autre projet est possible à la DIR-EST pour répondre aux engagements de l'État en matière de transition des infrastructures de transports d'ici à 2030.**

La CGT maintient et confirme la nécessité de **recruter massivement des effectifs à la DIR-Est** tous corps confondus sur des emplois statutaires de fonctionnaires (y compris en titularisant les contrats de droits privés recrutés en masse dernièrement).

Dans les CEI VRU le recrutement de cat. B sur des emplois d'adjoint aux chefs de centre est pour la CGT une nécessité. A l'instar de la DIR-Ouest à Nantes où ces emplois existent et facilitent le travail des responsables de centres soumis à de très fortes contraintes.

La CGT revendique un secrétariat structuré et doté de personnels administratifs dans ces CEI très exposés.

Le CEI de la Vèze nécessite également une réflexion un peu plus poussée dans sa configuration projetée. Le renforcement de l'encadrement du CEI par un, voir deux, cat. B ne serait pas inutile.

En effet, l'adjonction à ce CEI d'une annexe nouvelle à Héricourt en réorganisation totale dès janvier 2024 viendra s'ajouter à toutes ses missions actuelles sur Besançon et les abords des tunnels.

Régler les inévitables problèmes de cohabitation entre les personnels Etat et les personnels fléchés le Département dans une annexe distante de plus d'une heure de trajet nécessitera de nombreux allers-retours tant que le département ne sera pas prêt à accueillir ses effectifs dans ses propres locaux.

Par ailleurs, **la création d'entités techniques dans tous les CEI** permettrait d'élaborer des dossiers simples pour les travaux de proximité. Ces entités nouvelles sont une nécessité aujourd'hui, en raison de la complexité croissante de la réglementation, des multiples dossiers à produire par les gestionnaires du réseau (DICT, mise en place des dossiers d'exploitation, gestion des interventions sur le RRN...) et des responsabilités croissantes supportées par les personnels encadrants dans les CEI.

Concernant la Refonte – Fusion des districts de Remiremont et Nancy projetée par la direction, la CGT ne voit pas **pourquoi cette fusion lamine au passage les effectifs de l'une des 2 entités**.

Pour la CGT cette réorganisation serait l'occasion d'étoffer certaines missions, notamment celle portant sur le suivi et l'entretien des ouvrages d'art au niveau du district fusionné.

Sur le domaine routier du Di de Nancy un certain nombre d'ouvrages d'art (murs & viaducs) présentent des risques élevés(\*) et avérés ; les effectifs mis à disposition par le service pour assurer cette mission sont ridiculement faibles et donc fragiles.

Rajouter une centaine d'ouvrages à gérer (provenant du réseau Sud de la DIR-EST) sans créer un vrai pôle ouvrages au Di de Nancy conduirait à des défauts de suivi réguliers et donc à des réparations très coûteuses.

La CGT revendique les effectifs nécessaires pour créer ce pôle O.A. avec les effectifs nécessaires répartis sur les sites des districts de Remiremont, Pouilly et Flèville.

*NDLR : la CGT s'interroge pourquoi le district Vosgien de Remiremont disparaît-il sur les plans de l'administration ?*

*Parce que le PCG des Vosges a renoncé à reprendre la N57 et la N59 pour la partie sur le département? et que le ministre M. Beaune n'apprécie pas cette forme d'insoumission au projet du président M. Macron.*

*Le contenu du prochain contrat de plan (CPER) confirmera ou infirmera cette hypothèse, qui aujourd'hui est la seule raison(\*\*) qui explique la suppression d'un district qui fonctionne, bon gré malgré, suite au renouvellement incessant de ses personnels, depuis 15 ans.*

*A propos de **la suppression d'effectifs pour les services supports (à l'horizon 2024)**, dont le nombre a été annoncé par le directeur dans une précédente réunion et présenté comme une nécessité incontournable « pour éviter de raboter de 20 % partout ». La CGT ne croit pas que cette saignée, évitera l'amplification des situations de saturation - surmenage dans des services (comme le BRH) qui subissent aujourd'hui des taux d'absence, certes tabous, mais visiblement parmi les plus forts du service.*

*Dès juillet 2024 les services devront commencer gérer le passage à la Protection Sociale Complémentaire santé (PSC-santé obligatoire au 1/01/2025). Cette nouvelle contrainte obligera les personnels des BRH (seules portes d'entrée vers le futur contrat de groupe) à répondre aux questions des mutualistes affectés au Ministère. Des emplois sont nécessaires pour répondre à cette mission nouvelle.*

Les représentants de la CGT au CSA de la DIRE

(\*) à condition que l'on prenne en considération dans ce risque le facteur trafics : entre Nancy et Toul-Valcourt ou entre Laxou et Lesmenils sur A31).

(\*\*) le District de Metz est lui aussi amputé du CEI de Forbach et d'une partie des effectifs de Fameck et là, en Moselle on ne touche à rien et on laisse le Di de Metz tranquille...